

=====  
n° 2023-T-28

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**

-----  
*modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999*

*Le Maire de la Commune de Métabief,*

*Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande du Comité des Fêtes de Métabief, en date du 06/06/2023 aux fins d'obtenir une modification des conditions de circulation pour un vide grenier, et une brocante,*

*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

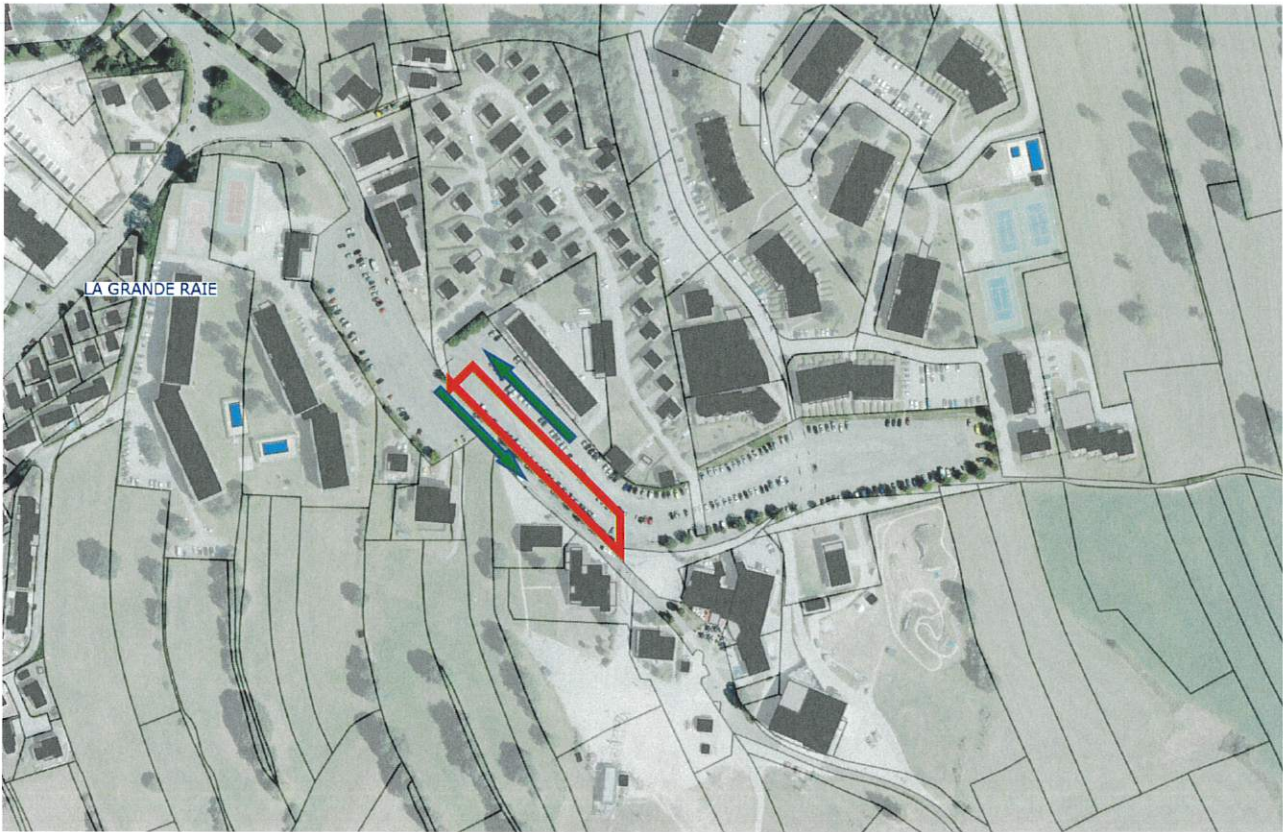
**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT PLACE XAVIER AUTHIER**

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur la Place Xavier Authier :

- à compter du 14 juillet 2023, et pendant 1 jour de 6h30 à 17h00
- à compter du 15 août 2023, et pendant 1 jour de 6h30 à 17h00

- Circulation et stationnement interdits sur la Place Xavier Authier (dans la zone matérialisée en rouge, le long du chemin du Pouillet jusqu'au forum
- Circulation à sens unique (CF Plan) :
  - dans le sens village – Pouillet sur le chemin du Pouillet
  - dans le sens Place Xavier AUTHIER – village sur la voie longeant les commerces de l'immeuble Bellevue



## **Article 2 : SIGNALISATION**

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de la manifestation.

## **Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE**

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le mardi 6 juin 2023

Le Maire,  
Gérard DEQUE

